

## **Sanofi-aventis et Kyowa Hakko Kirin signent un accord de collaboration et de licence sur un anticorps monoclonal humain anti-LIGHT**

**Paris, France - Le 14 Mai 2009** - Sanofi-aventis (EURONEXT : SAN et NYSE : SNY) et Kyowa Hakko Kirin Co., Ltd. (Kyowa Hakko Kirin) annoncent aujourd'hui la signature d'un accord de collaboration et de licence en vertu duquel sanofi-aventis acquiert les droits mondiaux sur l'anticorps monoclonal humain anti-LIGHT mis au point par Kyowa Hakko Kirin.

Cet anticorps anti-LIGHT est actuellement en phase préclinique de développement et devrait être le premier de sa catégorie pour le traitement de la rectocolite hémorragique et de la maladie de Crohn. Son développement pourrait aussi se poursuivre dans d'autres indications comme le traitement de la polyarthrite rhumatoïde.

*«Nous nous félicitons de la signature de ce nouvel accord avec Kyowa Hakko Kirin qui va nous permettre de renforcer notre portefeuille dans le domaine de l'inflammation », a déclaré Marc Cluzel, Senior Vice Président, Recherche et Développement, sanofi-aventis. «Il y a des découvertes capitales dans le domaine de l'inflammation, comme les agents anti-TNF, mais malheureusement tous les patients ne peuvent bénéficier de ces nouveaux traitements. L'anticorps anti-LIGHT peut représenter un traitement alternatif pour ces patients».*

Selon les termes de l'accord, sanofi-aventis détiendra les droits exclusifs de développer ce produit à l'échelle mondiale, exception faite du Japon et des pays asiatiques où les deux parties assureront conjointement son développement. Kyowa Hakko Kirin conserve les droits de commercialisation du produit au Japon et en Asie, alors que sanofi-aventis en détiendra l'exclusivité dans le reste du monde. De plus, chacune des parties a une option de co-promotion du produit dans le territoire de l'autre partie.

Kyowa Hakko Kirin recevra un versement initial, ainsi que des paiements d'étape dont le montant dépendra de la réussite de certaines étapes dans le développement du produit. Le montant total de ces paiements, initial et d'étape, pourrait atteindre 315 millions de dollars US. Kyowa Hakko Kirin aura ensuite droit à des royalties sur les ventes du produit lorsque ce dernier sera commercialisé.

La molécule LIGHT a été découverte par le *La Jolla Institute of Allergy and Immunology* (LIAI), un institut américain de recherche biomédicale à but non lucratif, leader international dans la recherche immunologique. L'anticorps anti-LIGHT a été conçu conjointement par Kyowa Hakko Kirin California, une filiale à part entière de Kyowa Hakko Kirin, et le LIAI. Kyowa Hakko Kirin a obtenu du LIAI une licence exclusive mondiale pour la molécule et l'anticorps.

\*\*\*

## A propos de la molécule LIGHT

Le système immunitaire a pour principale fonction de protéger l'organisme des agents infectieux. La molécule LIGHT (**L**ymphotoxin-like, exhibits **I**nducible expression, and competes with HSV **G**lycoprotein D for **H**VEM, a receptor expressed by **I** lymphocytes)\*, découverte par le LIAI, est un nouveau membre de la superfamille des TNF qui joue un rôle de médiateur clé dans l'inflammation, et stimule la prolifération des lymphocytes T, des cellules NK, des monocytes et des cellules dendritiques par le biais de plusieurs récepteurs. L'anticorps dirigé contre LIGHT inhibe ses interactions avec ces récepteurs et pourrait jouer un rôle de régulateur immunologique doté d'un nouveau mode d'action.

*\* Homologue de la lymphotoxine, l'expression de la protéine LIGHT est inducible. Elle fait concurrence à la glycoprotéine D du virus HSV1 (gD) pour la liaison avec le récepteur HVEM exprimé par les lymphocytes T.*

## A propos des anticorps monoclonaux

Les anticorps monoclonaux sont des protéines complexes provenant d'une même cellule d'origine. Ils offrent aux thérapeutes de nouvelles possibilités de traitements mieux ciblés, plus efficaces, avec moins d'effets secondaires. Les anticorps monoclonaux ont aujourd'hui des applications notamment dans le traitement des cancers, des maladies auto-immunes et dans la prévention des rejets de greffe.

## A propos de sanofi-aventis

Sanofi-aventis est un leader mondial de l'industrie pharmaceutique qui recherche, développe et diffuse des solutions thérapeutiques pour améliorer la vie de chacun. Le Groupe est coté en bourse à Paris (EURONEXT: SAN) et à New York (NYSE : SNY).

### **Déclarations prospectives**

*Ce communiqué contient des déclarations prospectives (au sens du U.S. Private Securities Litigation Reform Act of 1995). Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections financières et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des événements, des opérations, des produits et des services futurs ou les performances futures. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction de sanofi-aventis estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de sanofi-aventis, qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques comprennent ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par sanofi-aventis auprès de l'AMF et de la SEC, y compris ceux énumérés dans les rubriques « Facteurs de risque » et « Déclarations prospectives » du document de référence 2008 de sanofi-aventis ainsi que dans les rubriques « Risk Factors » et « Cautionary Statement Concerning Forward-Looking Statements » du rapport annuel 2008 sur Form 20-F de sanofi-aventis, qui a été déposé auprès de la SEC. Sanofi-aventis ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'autorité des marchés financiers.*